

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1209

présenté par

M. Taugourdeau, M. Le Mèner, M. Philippe Vigier, M. Delatte, Mme Duby-Muller, Mme de La Raudière, M. Lazaro, M. Poisson, M. Siré, M. Tian, M. Furst, M. Martin, M. Perrut, M. Le Fur, M. Daubresse, M. Tuaiva et M. Salles

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« parvenir à davantage de justice dans »,

le mot :

« permettre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réussite scolaire doit être un objectif clairement revendiqué du service public de l'Éducation nationale.

Le présent amendement vise, dans cette perspective, à rappeler clairement cette priorité indispensable à la formation d'une Nation.